

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02478
Numéro SIREN : 843 255 761
Nom ou dénomination : 4A

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2020 sous le numéro de dépôt 1242

Enregistré à : SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
NICE
Le 07/01/2020 Dossier 2020 00000298, référence 0604P61 2020 A 00209
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
L'Agent administratif principal des finances publiques

4A

S.A.S.U au capital variable de 10 euros

Siège Social : 9 Rue du Chalet des Roses – 06000 NICE

SIREN : 843.255.761

RCS de NICE

Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique

en date du 15 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 15 décembre, à 14 heures,

Monsieur Mekhdi ABDOURACHIDOV, Président et Actionnaire unique de la société 4A, Société par Actions Simplifiée à actionnaire unique et au capital variable de 10 euros, dont le siège social est situé 9 Rue du Chalet des Roses – 06000 NICE est présent au siège social.

L'actionnaire a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution et liquidation anticipée de la S.A.S.U.
- Désignation et pouvoirs des liquidateurs.
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide la dissolution liquidation anticipée de la société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la liquidation de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

DEUXIEME DECISION

Monsieur Mekhdi ABDOURACHIDOV, actionnaire unique, demeurant 9 Rue du Chalet des Roses – 06000 NICE, est désigné en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation. Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de sa liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Stéphane POIRET
Agent principal
des Finances Publiques

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique décide de fixer le siège de liquidation au siège social, 9 Rue du Chalet des Roses – 06000 NICE où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal établi et signé conformément à la loi.

Monsieur Mekhdi ABDOURACHIDOV

Président et Actionnaire Unique

